

Spécialiste du commerce de détail BF



Nature des tâches

Les spécialistes du commerce de détail occupent des postes de direction et ont en charge des tâches spécifiques dans le commerce de détail. Ils sont au courant des exigences quotidiennes dans un commerce, qu'il s'agisse de l'approvisionnement des marchandises, de la logistique, des exigences économiques, de la sécurité ou des collaborateurs. Ils commandent les marchandises et contrôlent la réception des livraisons. Ils s'attachent à gérer les stocks de manière aussi économique que possible et recherchent en permanence des solutions optimales. Ils recherchent les points faibles des processus et les éliminent. Avoir des clients n'est pas une évidence pour eux. Ils analysent les enquêtes faites auprès des clients, surveillent les besoins du marché et les tendances et réalisent des actions ciblées pour la promotion des ventes. Une présentation attrayante des marchandises est également très importante pour eux. Ils veillent à ce que tout se déroule bien et aussi efficacement que possible dans le commerce. Ils élaborent des solutions pour éviter les vols, et veillent à ce que les collaborateurs respectent les consignes de sécurité. Dans les domaines de la finance et de la comptabilité, ils se chargent de différentes tâches de gestion. Quel que soit le domaine de leur activité, ils dirigent également des collaborateurs et des apprentis.

Conditions d'admission

Sont admissibles à l'examen professionnel les employés/-ées:

- a) qui disposent d'un certificat de capacité de gestionnaire (d'employé/e) du commerce de détail ou d'un certificat équivalent et peuvent prouver de trois ans d'activité dans la branche, ou
- b) qui possèdent un certificat de capacité ou un titre équivalent et qui peuvent justifier de quatre ans au moins d'activité dans le commerce de détail, ou
- c) qui possèdent une attestation fédérale AFP acquise dans le commerce de détail et qui démontrent qu'ils y ont ensuite travaillé au moins cinq ans, ou
- d) qui peuvent prouver avoir été actifs dix années au moins, dont une avec des responsabilités, dans le commerce de détail, et qui ont acquis les modules nécessaires, respectivement qui disposent de confirmations d'équivalence.

Esprit logique, analytique et systémique, sens organisationnel, don de la communication, habileté dans les négociations, capacité de travailler en équipe, créativité, initiative.

Formation

La formation s'acquiert par modules, donc s'organise individuellement. Divers organismes offrent des cours préparatoires pour chacun des cinq modules.

La réussite des examens fédéraux permet de porter le titre de spécialiste du commerce de détail avec brevet professionnel.

Perspectives

Différentes propositions de cours

Diplôme fédéral d'économiste du commerce de détail, diplôme de chef/fe des ventes ou diplôme de chef/fe des achats.

Formation d'économiste d'entreprise ES dans une école spécialisée.

Formation d'économiste d'entreprise BSc HES dans une haute école spécialisée.